

Imprimer

Envoyer par E-Mail

Fermer



Les statuts ne fixant pas de quorum, l'assemblée a pu délibérer. Daniel Belotti (debout) s'est excusé de l'heure de convocation matinale (9h), rappelant que la mission du comité s'achevait hier. Alexis Voelin

pourtant été acceptés par 17 «oui» et trois abstentions.

### «Ce n'est pas une OPA sur l'AICC!»

Les actifs de l'AICC (essentiellement les travaux réalisés dans la loge du château qui accueille l'OT et au kiosque du camping des Vernes) seront repris par la commune de Rolle. Leur valeur a été évaluée, sur la base du travail de la fiduciaire, à 380 000 francs. Cette somme doit encore faire l'objet d'un préavis devant le Conseil communal. Si le Conseil refuse, *la seule solution sera une liquidation judiciaire*, a rappelé le comité. L'AICC a une dette d'environ 370 000 francs envers la commune. Ce qui a fait dire au syndic de Rolle que *la commune ne faisait pas une OPA sur les biens de l'association*. Et que, du reste, *personne n'avait proposé à la commune de l'aider à payer ces sommes*.

Le dernier acte de la crise à l'AICC, qui dure depuis sept mois, ne s'est pas déroulé sans émotion. Pour Georges Coloni, ancien président, *on jette à la décharge, en 5 minutes, 40 années de travail en faveur du C'zur de La Côte. Je ne suis pas triste mais déçu*, confiait-il au terme de la séance. *Le comité provisoire a 1/2uvré dans le sens politique et pas dans l'intérêt de l'association*.

Bien entendu, Daniel Belotti ne l'entendait pas de cette oreille. *Je m'insurge! Rien n'a été fait pour couler l'AICC*. Pour le syndic de Rolle, elle vivait sous perfusion financière de la commune de Rolle: *pas moins de 1,235 millions de francs ont ainsi été versés à l'association depuis 1999, dont plus de 300 000 francs pour la seule année 2010*. Daniel Belotti *soulagé mais nostalgique* a rappelé *la quantité et la qualité du travail accompli par l'AICC*, disant *comprendre l'émotion de ses anciens membres*.

La promotion touristique rolloise entre donc dans une nouvelle ère qui se jouera avec NRT, sous réserve des négociations à venir (lire *La Côte* de lundi et ci-contre). En attendant, les deux salariées de l'AICC qui travaillent à l'Office de tourisme n'ont plus d'employeur, même si la commune s'acquitte de leurs salaires. JULIEN LELONG

rolle@lacote

Imprimer

Envoyer par E-Mail

Fermer

**L'Association qui gérait l'Office du tourisme a vécu hier sa dernière heure. Sa liquidation a été acceptée par les rares membres présents.**

## Rolle L'AICC a été enterrée dans une stricte intimité

Ambiance de fin de règne et salle clairsemée, hier matin au Château de Rolle. Seuls 20 des 170 membres de l'Association des intérêts du C'zur de La Côte (AICC) avaient fait le déplacement pour se prononcer sur sa liquidation. L'association gérait l'Office du tourisme de Rolle dont l'avenir reste à écrire. Autour d'un partenariat avec Nyon Région Tourisme (NRT). Le principe de la dissolution de l'AICC avait été acté par son assemblée du 24 février dernier. Restait à voter le bilan de liquidation, préparé par la société Fidurolle. Il s'en est fallu de peu que l'assemblée ne le fasse pas, le bilan n'ayant pas fait l'objet d'un examen par la Commission de gestion de l'association. Le vote a bien eu lieu mais sous réserve de la vérification des comptes. *Le rapport des vérificateurs sera adressé aux membres par courrier*, a indiqué Michel Seyssel, du comité provisoire, à l'issue des débats. Contestés sur plusieurs points, les comptes arrêtés au 31 mai ont